N° 224. CINQ CENTIMES Jeudi 2 Mai 1889

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12 TOURCOING, rue Verte, 56.

PRIX DES ABONNEMENTS ROUBAIX-TOURCOING 3 mois, 4 fr. 50. — Un an NORD et départements limitrophes 3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

# L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne. RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50. FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 LOCALES . . . . . 1 fr.

Les annonces sont reçues à TOURCOING au bureau du journal, à PARIS à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, 10, rue Vivienne, à BRUXELLES, en la BELGIQUE, chez MM. A. Cornelis et Ch. Lagrange, 1, boulevard Anspach et chez les agents de la Bourse.

TÉLÉPHONE

## Compère et Compagnon

Voulez-vous l'évènement du jour ? M. Andrieux, directeur de la *Petite République Française*, et M. Paul de Cassagnac, directeur de l'*Autorité*, sont en polémique.

Oh ! rassurez-vous : la chose n'est pas grave. L'ancien préfet de police et le digne fils de celui que Guizot appelait « le roi des drôles », n'ont aucune raison sérieuse pour se déchirer. S'ils rompent des lances, c'est pour amuser la galerie, et pour se congratuler réciproquement de l'ardeur qu'ils apportent à démolir la République parlementaire.

Jamais on ne vit pareil assaut de courtoisie, ni d'amabilité. Écoutez d'abord M. Paul de Cassagnac :

« Aujourd'hui, nous avons affaire à la *Petite République Française*, qui nous prend *courtoisement* à partie, sous la signature de notre collègue, M. Andrieux.

« *Ce n'est pas le premier venu* que M. Andrieux.

« Je ne parlerai pas de son esprit caustique, à l'emporte-pièce. Ses adversaires le connaissent, pour en porter les stigmates sur la peau.

« *Mais M. Andrieux nous plaît particulièrement* en ce sens qu'il est à Gauche ce que nous sommes à Droite, c'est-à-dire un indépendant.

» Avec lui, la discussion est intéressante, et du choc de nos idées avec les siennes, *il y a profit à tirer toujours, au moins pour nous.*

» Nous allons donner une idée *du remarquable article* qu'il vient de nous consacrer.

Qui reconnaîtrait, à ce doux langage, le journaliste grossier comme du pain d'orge et dont les diatribes de chaque jour contre les opportunistes, roulent les trivialités de la halle et les immondices de la rue ?

Il est vrai que M. de Cassagnac rend à M. Andrieux, politesse pour politesse. Dans le *remarquable article* signalé par le rédacteur-en-chef de l'*Autorité*, ce dernier est traité de « brillant polémiste » et « d'éminent collègue ».

L'homme aux gants gris perle, réserve tous les coups de boutoir « de son esprit caustique » à la majorité républicaine de la Chambre ; où, pour parler comme lui, à « la coalition opportuno-radicale. »

Les députés qui composent cette majorité ou cette coalition, sont pour M. Andrieux, des hommes *qui trompent le pays, que le pillent et qui l'oppriment* depuis trop longtemps. Ce sont, ajoute le député des Basses-Alpes, des soliveaux épileptiques qui s'agitent devant le pays, etc., etc.

« Article remarquable ! » M. de Cassagnac l'affirme ; et il a raison, et pas un journal réactionnaire ne protestera contre cette appréciation flatteuse.

Comment les conservateurs hésiteraient-ils à ouvrir leurs bras à un homme qui, se disant républicain, affiche une pareille indépendance vis-à-vis de son parti ?

Le directeur de l'*Autorité* ne saurait montrer trop d'égards pour le directeur de la *Petite République Française*.

De sont-ils pas à peu près d'accord sur toutes les questions importantes ? Est-ce que l'un et l'autre, malgré quelques divergences de détail, ne sont pas unis en Boulanger ?

M. de Cassagnac, qui sait être impartial à ses heures, rend justice à son sympathique contradicteur, dans des termes qui veulent être reproduits :

« Nous ferons remarquer à M. Andrieux, que jusqu'à présent *nous ne sommes pas le moins du monde en désaccord.*

« Il admet, comme nous, que la majorité républicaine actuelle va être balayée aux prochaines élections.

« Pour lui, ainsi que pour nous, cela ne fait aucun doute. Il est bon d'enregistrer cette constatation de la part d'un républicain *dont le républicanisme est au-dessus de tout soupçon* (!).

« Enfin, comme nous, il marche d'une marche parallèle, avec le général Boulanger, sans s'absorber en lui et sans en faire un culte.

» C'est absolument notre façon d'opérer.

» Et M. Andrieux est l'armée alliée de Gauche, alors que nous sommes l'armée alliée de Droite... »

En vérité, ces deux hommes étaient faits pour se rencontrer un jour. La même absence de scrupules, la même soif d'influence, le même cynisme, les distinguent. Partis de deux points de départ bien différents, ils devaient aboutir tôt ou tard au même carrefour. et s'y donner une solennelle accolade.

Nous avons pourtant dit plus haut, qu'ils rompaient des lances, à cette heure. En effet, s'ils diffèrent d'opinion, c'est sur des points presque accessoires ou sur des bagatelles.

L'un prophétise que la prochaine Chambre sera composée, en majorité, de royalistes, de bonapartistes et de boulangistes ; l'autre affirme que la majorité nouvelle, sera composée d'un tiers d'opportunistes et de radicaux, d'un tiers de députés républicains indépendants (genre Andrieux), et d'un tiers de conservateurs de diverses nuances.

Je serai le maître *dans dix-huit mois*, dit Cassagnac. Vous vous trompez, réplique Andrieux ; c'est moi qui gouvernerai la France, *dans six mois.*

Nous mangerons la République à la sauce impérialiste, affirme Cassagnac.

Erreur, répond Andrieux : la République sera mangée à la sauce américaine.

Quoi qu'il advienne d'ailleurs, un fait est désormais acquis : c'est que Cassagnac sera bon prince pour Andrieux, si celui-ci arrive au pouvoir.

» Quant à ce que je ferais, déclare-t-il sans ambages, si M. Andrieux et ses amis, arrivaient au pouvoir, je puis reconnaître volontiers que sans me rallier à leur République, je serais assez patriote pour me faire un scrupule de conscience de fomenter une opposition de parti-pris, à des hommes qui nous donneraient un régime plus haïssable, plus tolérable... »

Il n'est pas douteux que le cas échéant M Andrieux tèmo gnerait la même sympathie à M. Paul de Cassagnac, et qu'il se ferait un scrupule de conscience de fomenter...

Nous nous demandons seulement s'il se trouvera des républicains assez aveugles pour donner leur suffrage au meilleur allié de M. Paul de Cassagnac, au renégat Andrieux.

A.-G. CLAUDE.

## DISCOURS DE M. ANTOINE à l'Union Patriotique

L'*Union Patriotique* de France a offert lundi à M. Antoine, un banquet à l'Elysée Ménilmontant.

M. Gerschel a fait un récit éloquent et enthousiaste de la vie de M. Antoine. Il a ajouté : « Avec un tel passé, nous sommes à nous demander s'il y a un homme qui soit plus capable de parler de la Patrie. »

M. Antoine a prononcé ensuite un important discours.

### Discours de M. Antoine

M. Antoine débute en commençant que l'Union Patriotique de France est, avec la Société Alsacienne-Lorraine, sa seconde famille, et il remercie en termes émus M. Gerschell, président de cette société. Les Alsaciens savent que la politique est étrangère à son action.

Votre but est de vous occuper de gymnastique, de tir, d'éducation militaire, de la protection du travail national et non pas en même temps de la dissolution, de la révision et de la Constituante.

Vous comprenez que votre tâche est plus modeste, plus utile, et si dans vos rangs se trouvent les ennemis acharnés à l'œuvre de l'éducation patriotique de la jeunesse, à la protection du commerce et de l'industrie, vous reconnaissez qu'à d'autres, incombe le devoir de diriger la politique générale, intérieure, extérieure de la France.

En continuant votre œuvre, suivant les termes des statuts, vous ne risquerez pas de la voir sombrer dans une aventure, mais, au contraire, vous la consolider par l'union.

Un pays peut être démembré de deux façons : par la perte de territoires, par les divisions intestines. La guerre de 1870 a démembré matériellement la France et nous espérons que notre séparation de la patrie nous aurait donné un enseignement suffisant pour empêcher le démembrement intérieur.

L'orateur développe la nécessité de la concorde patriotique, qui est la raison même de sa mission :

Un dit-il, était le devoir, mais les partis, en laissant unis sur ce terrain patriotique, n'eut pas tardé à le corriger en second plan de leurs préoccupations pour ne s'occuper que de mettre en question la forme du gouvernement, la direction à donner à la politique. Je ne désespère pas de voir le péril à droite, les à ce péril à gauche.

Et pour aboutir à quoi ? A la confusion la plus complète dans le Parlement, dans la nation ; en sorte qu'aujourd'hui tout pas discuté, tout est instable.

Nous, Alsaciens-Lorraine, nous reconnaissons que la Constitution de la République est de droit et de fait, puisqu'il a signé le traité de Francfort, qu'il a été consacré par la Constitution de 1875, et que l'Alsace-Lorraine a voté, c'est un acte complète et sacrilège, parce que c'est troubler profondément le pays.

M. Antoine renouvelle ensuite ses déclarations d'indépendance. Il rappelle l'accueil sympathique qu'il a reçu au Havre, à Valenciennes, Marseille, Avignon, etc.

Et j'ajoutera, non pas que j'en tire vanité pour moi personnel, mais pour les ouvriers des banquets, que j'ai présidés ou auxquels j'ai assisté, aucun désordre, aucun trouble, aucun cri n'a attristé ses réunions.

La France entière va célébrer le centenaire de la Révolution. L'unité de la France est à la nation ; comprenez pourquoi de belles fêtes ne sauraient-elles pas aussi l'intégrité de la patrie !

Les Etats Généraux de 1789 comptaient dans leur sein les représentants des trois départements cédés.

Aujourd'hui, leurs représentants siègent à Berlin.

Compatriotes, à tous deux de se ranger sous un drapeau patriotique. Mais ils font cependant les vœux les plus sincères pour le succès de l'Exposition. La France est de restée, malgré ses défaites militaires, une nation de génie universel et un modèle du travail, du progrès et de l'économie.

L'hospitalité française répondra aux calomnies d'une presse stipendiée par les fonds des ennemis, qui représentent notre pays comme peuple de sauvages et de barbares, insulteurs de braves, tueurs de femmes et de enfants.

Pour ne compromettre en rien le succès de l'Exposition, nous arrêtons notre campagne patriotique, laissant à ses compatriotes le soin de se recueillir et de méditer.

Puisse la sanction de notre œuvre être dans les futures élections ! Ce serait pour moi la récompense d'une vie de luttes et de souffrances, et, pour les Alsaciens-Lorrains, la certitude que la France n'épuiserait les divisions qui seraient pu amener le démembrement intérieur, et que tous désormais travailleront uniquement à l'intégrité de la patrie.

Buvons à la réconciliation, à l'intégrité de la France, à la grandeur de la République !

## M. QUESNAY DE BEAUREPAIRE ET LA PRESSE BOULANGISTE

C'est aujourd'hui mercredi que viennent devant la 9e chambre correctionnelle, présidée par M. Lauth, les poursuites pour injures et diffamations intentées contre huit de nos confrères, par M. Quesnay de Beaurepaire.

Voici le texte exact des poursuites, tel que nous le relevons sur le rôle de la 9e chambre :

*Intransigeant.* — Une poursuite contre Rochefort ; deux poursuites contre Delpierre et Rochefort et Cie.

*Présalut.* — Deux poursuites contre Pallie, président et membre du conseil d'administration ; une poursuite contre de Rouneloud.

*La Cocarde.* — Deux poursuites contre Nielose, propriétaire du journal.

*L'Eclair.* — Une poursuite contre Haguenauer et Denécheau.

*La Gazette de France.* — Une poursuite contre Janicot et Godlewski.

*L'Autorité.* — Une poursuite contre Lacaze.

*La Presse.* — Une poursuite contre Aubry, président et membre du conseil d'administration.

*Le Gaulois.* — Une poursuite contre Moïse et Meyer et Cie.

## LE SUICIDE DE M. ROCHEFORT FILS

### Désespoir d'amour

Le suicide de M. Henri Rochefort, fils qui attribuait à des chagrins d'amour, il était arrivé de Paris à Bône il y a huit jours. Il paraissait triste et soucieux et avait fait part à ses amis de son intention de revenir en France.

Depuis son arrivée, il se rendait régulièrement de l'hôtel au télégraphe, et avait recommandé qu'on lui monta les dépêches dans sa chambre aussitôt qu'elles arriveraient.

Dimanche matin, il gardait le lit ; à dix heures, il envoyait une dépêche. Trois lui sont parvenues. Quand la dernière, venue à une heure et demie, lui fut remise, il était encore couché ; il en prit connaissance. C'est cette dernière dépêche qui paraît avoir été la cause du suicide.

Elle était ainsi conçue :

« Accepte ton adieu pour toujours.

« signé : Nelly. »

Les nombreuses dépêches que M. Rochefort reçoit depuis quelques jours étaient alternativement signées Nelly ou d'Arc.

A deux heures et demie le jeune homme se tuait.

La femme pour laquelle il est mort était une dame mondaine dont il avait fait la connaissance à son dernier voyage en France et dont il s'était follement épris.

A ce moment de partir pour la Belgique, avec le général Boulanger, Rochefort prétendait que pour la violence du caractère de celle-ci elle prit de retourner en Algérie, sans un dernier pathétique, il sortit ; de retour à Bône, il sollicita par lettre, puis par dépêche, la femme qu'il aimait de venir le rejoindre ; celle ci, dont le seigneur et maître est avoué, répondit par un refus ; elle lui transmit ce refus brutal par le télégramme cité plus haut et au reçu de ce télégramme M. Rochefort fils se tua.

Les funérailles auront lieu à Paris.

# NOS DÉPÊCHES

*Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing*

## CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 30 avril. — Le Conseil des ministres s'est occupé de la cérémonie de l'inauguration de l'Exposition. MM. Tirard, de Freycinet et Krantz ont communiqué la liste des décorations accordées à l'occasion du Centenaire. MM. Alphand, Berger et Grison seront promus à une classe supérieure.

M. le ministre de l'intérieur a fait signer au Président de la République un décret portant dissolution du Conseil municipal d'Orvilliers (Seine-et-Oise). A deux reprises, le 24 février et le 24 mars, le Conseil s'est réuni pour procéder à l'élection d'un maire et tous les conseillers successivement nommés ont décliné ces fonctions.

## LA HAUTE COUR DE JUSTICE

### L'instruction

Paris, 30 avril. — MM. Merlin, Cordelet et Demôle se sont réunis ce matin pour entendre M. Coulon, directeur des postes et télégraphes ; l'interrogatoire a duré une heure.

Les commissaires instructeurs ont entendu cet après-midi M. Ranson, ancien rédacteur au *Soir*, qui fut l'auteur de l'interview à la suite de laquelle M. Boulanger se vit infliger par le général Ferron un mois d'arrêt de rigueur.

### LA DÉBANDADE

Paris, 30 avril. — Selon une dépêche de Londres, publiée par le *Soir*, à la suite de la dernière réunion du comité boulangiste à Paris, chez M. Vacher, le général Boulanger aurait reçu des membres du comité des lettres personnelles très pressantes lui demandant de répondre par une déclaration publique aux attaques de M. Paul de Cassagnac.

Le général Boulanger aurait répondu de prendre patience, de ne rien brusquer, d'avoir confiance dans sa sincérité.

La dépêche ajoute que les membres du comité qui se disent républicains voudraient opposer des candidats républicains boulangistes aux candidats réactionnaires boulangistes. Cette diversion de vues pourrait amener la dislocation définitive du comité.

### FÉLICITATIONS A DE BRAVES GENS

Paris, 30 avril. — M. Yves Guyot a adressé une lettre de félicitations à Mme Poirier, femme du chef de garde des Villennes (ligne de Paris à Rouen) qui a retiré un enfant du dessous d'un train de marchandise sans tenir compte du danger auquel elle s'exposait.

Une lettre semblable a été adressée à M. Barteau, mécanicien, qui, près la gare de Royat, voyant qu'un rocher obstruait la voie, a arrêté subitement le train et a avisé le chef de la station de Royat et a ainsi prévenu le déraillement du train suivant à quinze minutes d'intervalle.

## ETRANGER

### SUISSE

## EXPULSION DE WOHLGEMUTH

Berne, 30 avril. — Le conseil fédéral a décidé l'expulsion de Wohlgemuth, le commissaire de police de Mulhouse, arrêté pour avoir tenté d'organiser l'espionnage en Suisse.

Il a été immédiatement conduit sur la rive droite du Rhin.

Lutz, son délateur, sera arrêté aujourd'hui en raison du rôle suspect qu'il a joué.

En effet, il a reçu six lettres du commissaire de police Wohlgemuth et il a répondu à trois.

### ALLEMAGNE

### GUILLAUME II PARMI LES PHOQUES

Berlin, 29 avril. — L'empereur Guillaume a décidé de partir au mois de juillet pour un long voyage dans les régions polaires.

C'est le peintre Salzmann qui l'accompagnera et qui sera chargé de dessiner les plus belles vues qui s'offriront aux voyageurs. Le projet d'aller à Londres a été définitivement abandonné.

### ANGLETERRE

### INTERPELLATION A PROPOS DE L'EXPOSITION

Londres, 30 avril. — Chambre des communes. — Répondant à M. Robertson, sir J. Fergusson déclare que l'ambassadeur d'Angleterre à Paris n'a reçu aucune instruction au sujet de sa présence à Paris lors de l'inauguration de l'Exposition.

L'Angleterre ne participant pas officiellement à l'Exposition, il n'était pas nécessaire de lui donner des instructions.

### RUSSIE

### UN ÉCHEC ALLEMAND

Vienne, 30 avril. — On assure que le général Verder, qui avait été chargé par le gouvernement allemand d'une double mission à Saint-Pétersbourg aurait complètement échoué.

Il était chargé de demander au czar de passer par Berlin avant d'aller à Copenhague et de réconcilier le Russie avec l'Autriche.

Le czar aurait répondu relativement au voyage que l'itinéraire était définitivement arrêté, et pour ses rapports avec l'Autriche, il aurait dit que cette dernière commençait depuis longtemps déjà, les conditions d'une entente éventuelle.

## REVUE DE LA PRESSE

La plupart des ambassadeurs des puissances monarchiques quittent la France pour ne pas assister à la glorification de la Révolution de 1789.

Et l'Autriche, et la Belgique, et l'Allemagne elle-même, dit la *Justice*. Autant de pays qui ont plus ou moins, des institutions constitutionnelles et qui dérivent, à ce titre, de 1789 ; mais ambassadeurs nous quittent ! Soit ! Mais le pays n'est pas complicite. Ce sont les ambassadeurs qu'il faut rendre.

Admirable, cette diplomatie ! En Angleterre, le représentant de l'Angleterre assiste officiellement aux Fêtes de l'Indépendance, s'enivre de gloriole une révolution qui a coupé la tête à son ancienne alliée et qui a mis la France à l'abri de la puissance anglaise. Mais en France, ce fils de 1789 qui, le fils de 1789 en court s'enfouir au bord des humides de la Tamise où laissant la boue s'écouler au milieu des nuages des brouillards.

Et tandis que nos monarchies [illegible] nient toute mise en scène, nos [illegible] plus chaudes sympathies [illegible] vous savez aux plantureux sofas du [illegible] ? Mais le petit aux moyens de vous [illegible] incognito son petit tour d'escapade dans la [illegible] meublé.

Bon voyage, messieurs ! Bon voyage ! Il y a moins de lièvres au Champ de Mars que dans la campagne romaine, et le bois de Boulogne vaut bien le Prater. Et puis, [illegible] Westminster ne fait pas concurrence à Notre-Dame ; les agréments de Berlin [illegible] sont moins séduisants que ceux de la Sorbonne. C'est décidément vous qui vous amusez, et n'est pas nous. Vous ne nous manquerez [illegible]

Mais que disait-on autrefois ? Que les cours étaient une école de politesse. Il y a longtemps. Il y a très longtemps.

Voyez.

La France, dit fièrement le *Petit national*, n'aura pas les rois à sa table, mais elle a les peuples avec elle. Et si les souverains, dans leur aveuglement, se laissent par M. de Bismarck, bouder, au fond des leurs palais, contre la consigne même qu'il leur a fait accepter le monde entier, debout, comme la France, mère de la Pensée moderne, initiatrice de l'Avenir.

M. Vacquerie dans le *Rappel*, conseille au gouvernement d'envoyer immédiatement à M. Henri Rochefort un sauf-conduit pour lui permettre de se rendre aux obsèques de son enfant.

La République s'honorerait en permettant à un père d'enlacer son fils.

Nous sommes de l'avis de notre éminent confrère.

Quedevient la monarchie dans a tiédeur avec une bouleangiste ? d'certain, il y a quelques jours ce pauvre M. de Grandfieu.

M. Meyer, du *Gaulois*, s'est montré très vexé de ce cri d'alarme qui, en revanche, n'a pas que plaisir aux républicains.

Et, dit le *Radical*, ce que nous espérons plus que jamais, cette ridicule aventure achève définitivement les monarchistes qui ont accepté la responsabilité, y trouveront la culbute suprême et la chute définitive de leurs prétentieuses espérances. Le cri ils ont cru voir sortir d'entre les rencontreurs la nuit ; il est fait contre eux ; leur dernière planche de salut, ils seront mis le pied sur la bascule qui les projettera à jamais.

---

FEUILLETON DE L'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 17

# Le Docteur Vampire

PREMIÈRE PARTIE

LE MÉDECIN DES MORTS

— Mon Dieu, oui ! monsieur Paul. Est-ce suffisamment cousue ?

Cette fois le frère et la sœur pâlirent en se regardant.

— Il a bien un autre nom, demanda le comte de Boves.

Le jeune homme, sans se préoccuper autrement de l'impression produite par ses paroles, ajouta sans sourciller :

— Ma foi non ; du moins je ne l'ai pas entendu prononcer ce nom ; et pour couronner le drolatique de l'affaire, ouvrez les oreilles et croyez-moi, car parole d'honneur c'est vrai, et j'en ai été frappé devant une glace, nous nous ressemblons, comme un rustre ressemble à un gentleman.

— Enfin, il a des parents ?

— Oui, il a un tuteur, le docteur... hé ! justement celui qui le saigna l'autre fois : le docteur Maréchal.

Le comte, livide, hagard, murmura à l'oreille de sa sœur :

— Si l'enfer s'en mêle, tout est perdu !

— Non, répondit-elle, retrouvant sa présence d'esprit ; tout peut être sauvé, mais à condition que l'enfer soit pour nous.

FOIS PAR PREMIÈRE PARTIE

DEUXIÈME PARTIE

LA MAISON SCÉLÉRATE

I

LE DOCTEUR THUREAU ET SES GENS

Longtemps, — jusqu'aux évènements que nous allons raconter, — on l'a nommée le *Manoir* ; depuis ces évènements, on l'appelle la *Maison scélérate*, et ce nom lui reste.

Elle est toujours debout, et vraiment ce serait dommage de la détruire, tant elle fait bonne figure dans un des plus jolis paysages de la charmante vallée qui s'étend entre le Maine et la Touraine.

Ne pouvant, à cause des raisons que nous avons déduites en tête de ce récit, rendre aux personnes ni aux localités leurs noms officiels, en raison même du caractère récent et authentique des faits, nous donnerons au village auquel appartient cette habitation le nom de Meurtaux. Du reste, si le hasard, les affaires, la curiosité vous amènent dans les campagnes, en circule le long de la route entre Saint-Calais et Château-du-Loir, vous n'aurez pas besoin de la regarder deux fois pour la reconnaître.

Comme son ancienne désignation l'indique, c'est une façon de demeure féodale, une gentilhommière en miniature. Complètement à l'écart du village très éparpillé lui même et dont le groupe le plus considérable ne compte pas dix maisons, cette habitation repose entre deux collines couvertes de vignes entremêlées de pêchers.

Elle est entourée d'une enceinte en pierre de tuf, composant un vrai domaine : cour spacieuse en avant, jardins à chaque extrémité, et par derrière, un pulse et parc, un immense verger entouré par un rideau de grands châtaigniers.

Une belle avenue de noyers en plein rapport amène à la grille de la grande cour. Une jolie tour carrée, en pierres blanches, terminée par un toit aigu, se dresse à l'une des extrémités, et la domine d'un étage, ajoutant à son aspect pittoresque.

Vers la fin de septembre, à la tombée d'une journée chaude et magnifique, une voiture de louage, prise à la station la moins éloignée du chemin de fer, c'est-à-dire à trois ou quatre bonnes lieues de Meurtaux, s'arrêtait à la grille de Manoir.

Cette grille, contrairement à l'usage général des habitations de la province, était toujours soigneusement fermée.

Un cocher, vieux type, doublé d'une main vigoureuse par le cocher, un homme ne tarda pas à se montrer.

C'était à la fois le concierge, le jardinier et le domestique de Thureau, un homme à tout faire ; solide malgré ses cheveux qui commencaient à grisonner, carré, trapu, présentant plutôt le type de la brutalité que celui de l'intelligence, et dont la face rubiconde témoignaient d'un faible pour les produits liquides du pays.

Où il trouvait ce coup de cloche trop fort, ou il avait été dérangé dans une occupation intéressante ; toujours est-il qu'il arrivait en maugréant, et que sa face rébarbative et alcoolique, devenait tout à fait du banal équipage un jeune homme et une jeune dame de mise et de façons distinguées.

Il s'empressa d'ouvrir la grille à deux battants, mais le jeune homme fit signe au conducteur de ne pas entrer et d'avoir seulement à déposer les bagages, cohsis [illegible] et dont les autres sont cachés. Puis ayant payé l'automédon généreusement à en juger par ses remerciements.

— Le docteur Thureau est-il fort demandé ici vivement.

Cette habitation était celle de ce médicastre, entrevu par nous chez le comte de Boves, dans une circonstances plus que suspecte, et dont les allures sont restées jusqu'ici inconnues pour nos lecteurs et pour nous-mêmes.

Certainement, monsieur et madame, répondit le serviteur assoupli par la perspective des largesses du jeune homme ; et tenez, le voici qui s'avance.

En effet, Thureau, averti par la cloche, avait mis le nez à sa croisée, et l'aspect des voyageurs lui produisant le même sentiment qu'à son factotum, il prenait la peine de venir au devant d'eux.

Le jeune homme, qui ne le connaissait pas, lui tendit une lettre de présentation, sur laquel il lui suffit de jeter l'œil pour que sa physionomie s'épanouit.

Il toisa le voyageur avec une satisfaction mêlée de l'ironie cinvque afférente à sa personne et murmura avec ce rire blanvre qu'il n'avait pas de son, en s'adressant dans une façon d'a-part à son domestique.

— Hé ! hé ! hé ! Mathieu, que disent donc ces imbéciles qui m'appellent le *faiseur d'anges*, et qui prétendent que je ne suis qu'un médecin-vampire. Voilà un gaillard qui sort de notre hurlure, et il me semble qu'il n'a pas envie d'aller de sitôt en paradis.

Mathieu, qui n'était pas bavard, fit un geste d'approbation et dit :

— Beau jeune homme !

En même temps, Thureau jeta un coup d'œil oblique sur la compagne de ce dor jeune, et remarquant la rotondité de sa taille, cligna de l'œil et répéta son rire muet en regardant le jeune homme, qui lui ne fait pas un tout, et semblait fort ennuyé.

— Soyez les bienvenus, monsieur et madame, dit il au bout de cette scène muette et rapide. Ma maison est à votre disposition ainsi que tous mes soins.

Madame paraît fatiguée ; reprit il en remarquant la pâleur, les yeux battus de la jeune femme, qui tressaillait sous chaque regard, à chaque parole, et n'avait pas encore osé lever les yeux sur lui.

— Eh bien ! qu'a-t-il ? ce gros fainéant ? dit il à Mathieu ; comme pour prévenir Madame, il va occuper la chambre bleue.

Le rustre prit ses jambes à son cou, pendant que le voyageur, appuyé au bras de son cavalier traversait lentement la vaste cour.

Une contrainte visible pesait sur les deux jeunes gens, et Thureau, absorbé dans l'étude qu'il faisait d'eux, ne songeait pas à la faire cesser. Il tenait toujours la lettre de présentation, à laquelle il paraissait attacher une importance particulière.

S'aperçevant enfin de la singularité de ce triple silence, il dit à la voyageuse, au moment où l'on arrivait au perron :

— Vous allez avoir un logement très-calme, où vous resterez tout le temps nécessaire à votre convalescence et même au-delà, si cela vous convient, à moins que... se reprit-il, et s'adressant au jeune homme :

— Personne n'épié vos pas et vos démarches, personne n'est sur votre piste au moins ?

— Personne nous sommes partis de nuit et incognito, j'en répends.

La voyageuse poussa un long soupir et continua de se taire.

— Très bien ; tout ira pour le mieux. Ne vous tourmentez pas, mon enfant, ajouta t-il à la trouse de la jeune femme. Ce qui vous arrive, arrive tous les jours, et s'il y a quelque chose d'étonnant, c'est que vous ne vous trouvion pas ici en compagnie de jeunes femmes ou de jeunes filles bien plaindre que vous.

Elle secoua lentement et d'un air incrédule sa tête mélancolique, et pour la première fois dessérant les lèvres.

— Plus à plaindre !... c'est impossible, avec un sourire fade et bête : ce n'est pas gentil ce que tu dis-là, Nini !

— Allons, allons, ît Thureau en coupant court à cette scène imminente, ne vous tourmentez pas, mes bons amis ; tout fra bien, je le répète ! Ah ! j'en vois d'autres tous les jours ! Je ne suis pas un médecin ordinaire, moi ; je suis un ami et un confesseur. La jeune personne la plus compromise sort d'ici immaculée.

Et il se frotta les mains ce homme très sûr et très content de lui.

Ce qu'il y a de plus [illegible] c'est [illegible] cynique et matérialiste ; mais comme il nous répugnerait trop d'aborder les détails de la sinistre profession qu'il exerçait à l'abri de son [illegible] nous nous bornons à engager le lecteur curieux de les connaître, à se reporter aux récents procès criminels dans lesquels le peuple de Meurtaux lui donna le nom de *Faiseurs d'anges*, que ce Thureau ne répudiait point.

Sa maison était connue, en effet ; il y prenait des pensionnaires, il y donnait des consultations, il y pratiquait de sombres opérations chèrement payées. C'est ainsi qu'il exerçait la double profession de praticien, suppléé à l'insuffisance de sa clientèle et que de simple locataire du manoir, il en était devenu propriétaire.

Sa maison était connue, en effet ; il y prenait des pensionnaires, il y donnait des consultations, il y pratiquait de sombres opérations chèrement payées. C'est ainsi qu'il exerçait la double profession de praticien, suppléé à l'insuffisance de sa clientèle et que de simple locataire du manoir, il en était devenu propriétaire.

Sa maison était connue, en effet ; il y prenait des pensionnaires, il y donnait des consultations, il y pratiquait de sombres opérations chèrement payées. C'est ainsi qu'il exerçait la double profession de praticien, suppléé à l'insuffisance de sa clientèle et que de simple locataire du manoir, il en était devenu propriétaire.

Sa maison était connue, en effet ; il y prenait des pensionnaires, il y donnait des consultations, il y pratiquait de sombres opérations chèrement payées. C'est ainsi qu'il exerçait la double profession de praticien, suppléé à l'insuffisance de sa clientèle et que de simple locataire du manoir, il en était devenu propriétaire.

Sa maison était connue, en effet ; il y prenait des pensionnaires, il y donnait des consultations, il y pratiquait de sombres opérations chèrement payées. C'est ainsi qu'il exerçait la double profession de praticien, suppléé à l'insuffisance de sa clientèle et que de simple locataire du manoir, il en était devenu propriétaire.

Sa maison était connue, en effet ; il y prenait des pensionnaires, il y donnait des consultations, il y pratiquait de sombres opérations chèrement payées. C'est ainsi qu'il exerçait la double profession de praticien, suppléé à l'insuffisance de sa clientèle et que de simple locataire du manoir, il en était devenu propriétaire.

Sa maison était connue, en effet ; il y prenait des pensionnaires, il y donnait des consultations, il y pratiquait de sombres opérations chèrement payées. C'est ainsi qu'il exerçait la double profession de praticien, suppléé à l'insuffisance de sa clientèle et que de simple locataire du manoir, il en était devenu propriétaire.